

Fiche calpae N°3

"Enfants des squats et bidonvilles"

L'enjeu de cet axe de travail est de mieux soutenir et accompagner les enfants en situation de grande précarité

Toutes les actions qui permettront de favoriser l'accès à l'éducation, à la culture, et aux loisirs pour les enfants vivant dans les campements et bidonvilles.

Sont donc concernées : Les associations socio culturelles et autres.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement.

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert
- Les projets retenus devront débuter en 2022.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants
- Prendre en compte les objectifs communs (200 personnes)
- Cibler prioritairement les enfants vivants en campements et bidonvilles et leur permettre d'avoir accès à des actions initiées dans les champs culturels ou de l'éducation populaire.

Début des candidatures du 6 juillet (date de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de la ville de Marseille) au 15 août 2022

Service en charge du traitement des dossiers de candidature : Service solidarité et lutte contre l'exclusion (SSLE)

Contacts : Gabriel Visier : gvisier@marseille.fr et Fabrice Graf : fgraf@marseille.fr.

Il est demandé d'associer systématiquement ces deux adresses pour toute communication.